

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 AVRIL 2024



N° 22/2024

Le 5 avril deux mil vingt-quatre à 19 Heures 15, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Just en Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard Dubouil, Maire de Saint Just en Chaussée, dûment convoqués le 22 mars 2024.

PRESENTS : M. Bernard Dubouil, Maire ; M. Patrick Convers, Mme Catherine Bonnet, Mme Yveline Desmedt, Mme Martine Bourgoïn, M. Pascal Bourgeteau, M. Christophe Choquet, M. Matthias Matron, Adjoint, M. Bertrand Hamot, Mme Colette Dollez, Mme Béatrice Delamarre, M. Thierry Manfredi, Mme Catherine Delormel, M. Thierry Wims, Mme Michèle Coulon, M. Pascal Frazao, M. Stéphane Verhaaren, Mme Sandrine Mahutte, M. Vincent Berthelot, Mme Sara Louise Ndi Edima, Mme Marie-Charlotte Vigne, M. Cyril Rousseau formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Mme Laurette Brunet par Mme Catherine Bonnet, Mme Guylaine Fernandes par M. Pascal Bourgeteau, M. Dominique Rauzier par Mme Béatrice Delamarre, Mme Annie Trézel par Mme Martine Bourgoïn, M. Bruno Vasseur par M. Patrick Convers, M. Cédric Desmedt par M. Cyril Rousseau.

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Sarah Flagothier.

Secrétaire de séance : Mme Colette DOLLEZ

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 22
Nombre de suffrages exprimés : 28
Votes Pour : 28
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

Objet : Renouvellement de la convention avec l'OPAC et les sociétés de gardiennage.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°21/2017 du 10 mars 2017 relative à la mutualisation des moyens financiers entre l'OPAC de l'Oise, ses locataires et la ville de St Just-en-Chaussée pour renforcer la sécurité aux moyens de sociétés de gardiennage privé,

Vu la décision de renouvellement en date du 29/11/2022 pour lequel il a été décidé de reconduire ce dispositif pour une période de 24 mois du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024,

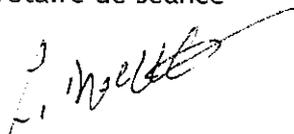
Considérant qu'il y a lieu de poursuivre ce service afin d'améliorer la tranquillité des locataires,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

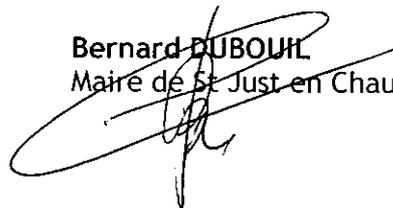
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention de renouvellement, moyennant une participation financière de 1 752 € au titre de l'année 2024.

Ainsi délibéré pour copie conforme.

Colette DOLLEZ
Secrétaire de séance



Bernard DUBOUIL
Maire de St Just en Chaussée



Accusé de réception en préfecture
060-216005744-20240405-22-2024-DE
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024